

# NOTE A CONSERVER DANS LES FAMILLES

## Année scolaire 2019-2020

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir lire attentivement ce document. Il rappelle le fonctionnement de l'école et apporte des renseignements pratiques.

### Rentrée 2019: documents à fournir RAPIDEMENT à l'école.

Pour chaque enfant inscrit à l'école :

Un certificat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour l'année scolaire 2019-2020, obligatoire pour participer aux sorties scolaires.

Une fiche d'urgence et le document du droit à l'image sont à rendre complétés et signés.

La fiche de renseignements administratifs pré-remplie avec les informations contenues dans Base-élève, merci de corriger en rouge les erreurs, de signer et de nous la retourner. Bien **renseigner toutes les rubriques** (adresse mail, communication aux associations de parents d'élèves, périscolaire, personnes autorisées ...)

Si votre enfant suit un **traitement médical**, **demandez directement à votre médecin traitant de remplir un PAI** qui devra être fourni au plus tôt avec une ordonnance valable sur l'année scolaire entière.

### Horaires de l'école

L'école fonctionne en **semaine de 4 jours**, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, aux horaires suivants :

**Matin : 8h30—11h30**

**Après-midi : 13h30—16h30**

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant le début de la classe. L'école est fermée durant les heures de classe. Toute entrée ou sortie durant ces horaires devra faire l'objet d'une autorisation.

### Accès à l'école

**Conformément aux nouvelles mesures du Plan Vigipirate et pour assurer une surveillance efficace des élèves, l'entrée des élèves se fait exclusivement par le grand portail rouge et en aucun cas par le préau.** L'accès aux classes, à la cour et aux espaces communs est interdit en dehors des horaires d'ouverture de l'école sauf en cas de rendez-vous avec un enseignant. L'accès à l'école pendant les heures de classe ne peut se faire qu'en accord avec l'enseignant et l'information du directeur. **Il n'est pas possible de venir voir un enseignant sans rendez-vous, merci d'en faire la demande en utilisant le cahier de liaison et en donnant plusieurs disponibilités.**

En cas de sortie régulière ou occasionnelle de l'élève pendant les horaires de classe, son départ ou son retour doivent se faire pendant les horaires des récréations, de 9H50 à 10h45 et de 14H50 à 15h45 en se présentant au portail rouge. Merci d'adapter les rendez-vous concernant votre enfant à ces horaires. Pour les rendez-vous réguliers chez un spécialiste, merci de remplir une **autorisation de sortie régulière** (document rose dans le cahier de liaison).

### Objets personnels

Nous vous rappelons que **les objets de valeur** (bijoux, téléphone, MP3, console de jeux, cartes de collection...) **sont interdits dans l'école.** Nous vous demandons de **marquer les vêtements de votre enfant**, par exemple au stylo bille sur l'étiquette intérieure.

Goûter

De manière à lutter contre le grignotage, les élèves ne prennent plus de goûter pendant les récréations. Si votre enfant mange peu au petit-déjeuner, vous pouvez prévoir un en-cas à manger à 8 heures 20, pendant l'accueil du matin.

Absences

Toute absence d'élève devra être signalée dès la première demi-journée. Nous demandons aux parents de fournir à leur enfant **une justification écrite qu'il présentera à son retour, en utilisant un coupon d'absence bleu** dans le cahier de liaison. En cas d'absences répétées sans justificatif écrit, une information sera faite par l'école auprès de l'Éducation Nationale.

Coordonnées utiles

École : 04.74.61.02.10      Accueil périscolaire : 04.74.61.01.52      Mairie de Villieu : 04.74.61.04.60

Mail de l'école : [ecoleprimaire-villieu@orange.fr](mailto:ecoleprimaire-villieu@orange.fr)

Inspection de l'Éducation Nationale d'Ambérieu-en-Bugey : 04.74.35.08.09 ; [ce.0010064p@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010064p@ac-lyon.fr)

*Permanences du directeur : le lundi après-midi, tout le mardi et le jeudi matin.*

Équipe enseignante de l'école

Classes		Enseignants	Salle
1	CP - A	Mme Doline et Mme Blondiau	Préau-1 <sup>ère</sup> classe
2	CP - B	Mme Tosel et Mme Marlin	Préau-2 <sup>ème</sup> classe
3	CE1 - A	Mme Lanco	RDC-2 <sup>ème</sup> droite
4	CE1 - B	Mme Boyadjian - Mme Viel	RDC- 1 <sup>ère</sup> droite
5	CE2	Mme Marilly	Étage-2 <sup>ème</sup> droite
6	CE2/CM1	M. Pegon	Étage-1 <sup>ère</sup> droite
7	CM1 /CM2	Mme Coindre	Étage- 1 <sup>ère</sup> gauche
8	CM1 - B	Mme Teneze et Mme Viel	Étage-2 <sup>ème</sup> gauche
9	CM2 - A	M. Girod	RDC-2 <sup>ème</sup> gauche
10	CM2 - B	Mme Marie et M. Capra	RDC-1 <sup>ère</sup> gauche

\*\*\*\*\*

Calendrier des vacances scolaires 2019-2020

Toussaint : du vendredi 18/10/19 après la classe, au lundi 04/11/19 au matin  
 Noël : du vendredi 20/12/19 après la classe, au lundi 06/01/20 au matin  
 Hiver : du vendredi 21/02/20 après la classe, au lundi 09/03/20 au matin  
 Printemps : du vendredi 17/04/20 après la classe, au lundi 04/05/20 au matin  
 Ascension : du mardi 20/05/20 après la classe, au lundi 25/05/20 au matin  
 Été : le vendredi 03/07/20 après la classe.

# NOTE A CONSERVER DANS LES FAMILLES

## Année scolaire 2019-2020

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir lire attentivement ce document. Il rappelle le fonctionnement de l'école et apporte des renseignements pratiques.

### Rentrée 2019: documents à fournir RAPIDEMENT à l'école.

Pour chaque enfant inscrit à l'école :

Un certificat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour l'année scolaire 2019-2020, obligatoire pour participer aux sorties scolaires.

Une fiche d'urgence et le document du droit à l'image sont à rendre complétés et signés.

La fiche de renseignements administratifs pré-remplie avec les informations contenues dans Base-élève, merci de corriger en rouge les erreurs, de signer et de nous la retourner. Bien **renseigner toutes les rubriques** (adresse mail, communication aux associations de parents d'élèves, périscolaire, personnes autorisées ...)

Si votre enfant suit un **traitement médical**, **demandez directement à votre médecin traitant de remplir un PAI** qui devra être fourni au plus tôt avec une ordonnance valable sur l'année scolaire entière.

### Horaires de l'école

L'école fonctionne en **semaine de 4 jours**, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, aux horaires suivants :

**Matin : 8h30—11h30**

**Après-midi : 13h30—16h30**

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant le début de la classe. L'école est fermée durant les heures de classe. Toute entrée ou sortie durant ces horaires devra faire l'objet d'une autorisation.

### Accès à l'école

**Conformément aux nouvelles mesures du Plan Vigipirate et pour assurer une surveillance efficace des élèves, l'entrée des élèves se fait exclusivement par le grand portail rouge et en aucun cas par le préau.** L'accès aux classes, à la cour et aux espaces communs est interdit en dehors des horaires d'ouverture de l'école sauf en cas de rendez-vous avec un enseignant. L'accès à l'école pendant les heures de classe ne peut se faire qu'en accord avec l'enseignant et l'information du directeur. **Il n'est pas possible de venir voir un enseignant sans rendez-vous, merci d'en faire la demande en utilisant le cahier de liaison et en donnant plusieurs disponibilités.**

En cas de sortie régulière ou occasionnelle de l'élève pendant les horaires de classe, son départ ou son retour doivent se faire pendant les horaires des récréations, de 9H50 à 10h45 et de 14H50 à 15h45 en se présentant au portail rouge. Merci d'adapter les rendez-vous concernant votre enfant à ces horaires. Pour les rendez-vous réguliers chez un spécialiste, merci de remplir une **autorisation de sortie régulière** (document rose dans le cahier de liaison).

### Objets personnels

Nous vous rappelons que **les objets de valeur** (bijoux, téléphone, MP3, console de jeux, cartes de collection...) **sont interdits dans l'école.** Nous vous demandons de **marquer les vêtements de votre enfant**, par exemple au stylo bille sur l'étiquette intérieure.

Goûter

De manière à lutter contre le grignotage, les élèves ne prennent plus de goûter pendant les récréations. Si votre enfant mange peu au petit-déjeuner, vous pouvez prévoir un en-cas à manger à 8 heures 20, pendant l'accueil du matin.

Absences

Toute absence d'élève devra être signalée dès la première demi-journée. Nous demandons aux parents de fournir à leur enfant **une justification écrite qu'il présentera à son retour, en utilisant un coupon d'absence bleu** dans le cahier de liaison. En cas d'absences répétées sans justificatif écrit, une information sera faite par l'école auprès de l'Éducation Nationale.

Coordonnées utiles

École : 04.74.61.02.10      Accueil périscolaire : 04.74.61.01.52      Mairie de Villieu : 04.74.61.04.60

Mail de l'école : [ecoleprimaire-villeu@orange.fr](mailto:ecoleprimaire-villeu@orange.fr)

Inspection de l'Éducation Nationale d'Ambérieu-en-Bugey : 04.74.35.08.09 ; [ce.0010064p@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010064p@ac-lyon.fr)

*Permanences du directeur : le lundi après-midi, tout le mardi et le jeudi matin.*

Équipe enseignante de l'école

Classes		Enseignants	Salle
1	CP - A	Mme Doline et Mme Blondiau	Préau-1 <sup>ère</sup> classe
2	CP - B	Mme Tosel et Mme Marlin	Préau-2 <sup>ème</sup> classe
3	CE1 - A	Mme Lanco	RDC-2 <sup>ème</sup> droite
4	CE1 - B	Mme Boyadjian - Mme Viel	RDC- 1 <sup>ère</sup> droite
5	CE2	Mme Marilly	Étage-2 <sup>ème</sup> droite
6	CE2/CM1	M. Pegon	Étage-1 <sup>ère</sup> droite
7	CM1 /CM2	Mme Coindre	Étage- 1 <sup>ère</sup> gauche
8	CM1 - B	Mme Teneze et Mme Viel	Étage-2 <sup>ème</sup> gauche
9	CM2 - A	M. Girod	RDC-2 <sup>ème</sup> gauche
10	CM2 - B	Mme Marie et M. Capra	RDC-1 <sup>ère</sup> gauche

\*\*\*\*\*

Calendrier des vacances scolaires 2019-2020

Toussaint : du vendredi 18/10/19 après la classe, au lundi 04/11/19 au matin  
 Noël : du vendredi 20/12/19 après la classe, au lundi 06/01/20 au matin  
 Hiver : du vendredi 21/02/20 après la classe, au lundi 09/03/20 au matin  
 Printemps : du vendredi 17/04/20 après la classe, au lundi 04/05/20 au matin  
 Ascension : du mardi 20/05/20 après la classe, au lundi 25/05/20 au matin